

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

**Union – Discipline - Travail**



**SBI5 ET COP 16 BIODIVERSITE**

**Rapport de mission**

## **Introduction**

Du 21 octobre au 1er novembre 2024 à Cali, en Colombie, se sont tenues, sous les auspices des Nations Unies, la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et ses protocoles. Cette rencontre a été précédée de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 5) tenue du 16 au 18 octobre 2024 et d'un segment de haut niveau les 29 et 30 octobre 2024.

### **I- Cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application**

La cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI5) de la Convention sur la diversité biologique s'est tenue à Cali, en Colombie, du 16 au 18 octobre 2024.

A cette réunion, les participants ont examiné les progrès réalisés dans la définition des cibles nationales et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, conformément au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB). Le soutien apporté par le Fonds pour l'environnement mondial et ses organismes de mise en œuvre a été souligné, bien que certaines parties n'aient pas encore bénéficié de ce soutien ou l'aient reçu tardivement.

La réunion a mis en avant l'importance du renforcement des capacités, de la coopération technique et scientifique, ainsi que du transfert de technologie, en particulier pour les pays en développement. La nécessité d'améliorer la gouvernance des données a été discutée, y compris la création d'une base de données pour l'information de séquence numérique gérée par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité doivent être alignés sur les cibles du Cadre Mondial de Kunming-Montréal.

Par ailleurs, le forum pilote pour l'examen volontaire de la mise en œuvre par les pays, organisé lors de la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, a été un moment clé pour évaluer les progrès et les défis rencontrés par les Parties dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les pays ont partagé leurs expériences et leurs points de vue sur la mise en œuvre des stratégies nationales de biodiversité. Il ressort dudit forum les points suivants :

- l'importance de la coopération régionale et interrégionale pour surmonter les défis communs ;
- la pertinence d'assurer la participation et l'engagement des femmes, des peuples autochtones, des communautés locales, des jeunes, des organisations de la société civile, des universités, du secteur privé et des parties prenantes de tous les secteurs pertinents à tous les stades de la révision ou de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;

Le forum a formulé des recommandations pour la Conférence des Parties qui visent à renforcer la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique et à garantir une action coordonnée et efficace pour la conservation de la biodiversité. Elles portent sur :

- l'approche multidimensionnelle renforcée de la planification, du suivi, des rapports et de l'examen ;
- la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité tout en reconnaissant la nécessité de renforcer le soutien aux pays en développement par des moyens de mise en œuvre adéquats, prévisibles et facilement accessibles.

La réunion du SBI5 a pris fin le 18 octobre 2024.

## II- COP 16 Biodiversité

Du 21 octobre au 1er novembre 2024, s'est tenue à Cali, en Colombie, la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique la (COP 16 Biodiversité) parallèlement à la onzième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COPMOP 11) et à la cinquième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (COPMOP 5).

La réunion a été précédée d'une cérémonie d'ouverture le 20 octobre 2024, consistant en une présentation culturelle et des déclarations du Président colombien, Gustavo Petro Urrego, du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, du Ministre de l'écologie et de l'environnement de la Chine et Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, Runqiu Huang, de la Ministre de l'environnement et du développement durable de la Colombie, María Susana Muhamad González, de la Gouverneure du département du Valle del Cauca, Dilian Francisca Toro Torres, et du maire de Cali, Álvaro Alejandro Eder Garcés.

Le 21 octobre 2024, la COP 16 a débuté par les élections :

- pour la COP 16 Biodiversité, la Présidente, des vice-présidents, des membres des bureaux des organes subsidiaires et d'autres réunions et la désignation d'une rapporteuse;
- pour la COPMOP 11, la présidente et des suppléants pour le bureau ainsi que la désignation d'une rapporteuse pour la réunion ;
- pour la COPMOP 5, la présidente, des suppléants pour le bureau et des membres du comité de conformité ainsi que la désignation d'une rapporteuse pour la réunion.

La Conférence des Parties a décidé de constituer deux groupes de travail pour la COP 16 Biodiversité, la COPMOP 11 et COPMOP 5 et un groupe de contact sur le budget.

Par ailleurs, lors des travaux, quatorze groupes de contact ont été établis dont six (06) pour le Groupe de travail I et huit (08) pour le groupe de travail II.

Les groupes de contact du Groupe de travail I ont porté sur :

- l'Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (ISN) ;
- les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (PMRR), pour aborder à la fois le cadre de suivi du CMB et l'approche multidimensionnelle renforcée de la PMRR ;
- le programme de travail et les arrangements institutionnels relatifs à l'article 8j) ;
- la mobilisation des ressources ;
- le mécanisme financier ;
- le renforcement des capacités.

Ceux du Groupe de travail II ont concerné :

- l'intégration de la biodiversité ;
- la biodiversité marine et côtière et la biodiversité insulaire ;
- la biodiversité et santé ;
- la biologie synthétique ;
- la biodiversité et changement climatique ;
- les besoins scientifiques et techniques pour soutenir la mise en œuvre du CMB, et les questions liées au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;

- l'évaluation et la gestion des risques ;
- les instruments internationaux spécialisés d'Accès et de Partage des Avantages (APA).

Pendant deux semaines, 196 pays ont tenté de s'accorder sur la manière d'atteindre, d'ici à 2030, les quatre objectifs et les 23 cibles du CMB.

Au terme de la COP 16 biodiversité, suspendue vers 9h00 au matin du 2 novembre 2024, par la présidente colombienne, Susana Muhamad. Les résultats suivants peuvent être retenus :

- **En matière de Progrès accomplis dans l'élaboration de cibles et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique par les Parties, conformément au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal**

La réunion de Cali a été une étape importante et nécessaire pour l'atteinte des 4 objectifs et 23 cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal d'ici l'échéance de 2030. Bien que de nombreux pays se soient montrés à la hauteur de la situation en soumettant leurs plans et objectifs nationaux pour atteindre les objectifs et les cibles du cadre mondial, d'autres pays doivent encore fournir des efforts pour y arriver. En effet, à la fin de la COP16 biodiversité, 44 stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) révisés ont été transmis et 119 Parties ont soumis des objectifs nationaux révisés, représentant environ 63 % des pays. Cela constitue une augmentation par rapport à avant la COP 16 Biodiversité, où moins de la moitié des pays avaient publié des plans ou des objectifs.

- **Pour le fonds mondial biodiversité**

L'épineuse question du financement est restée en suspens à Cali, faute de consensus entre les deux grands blocs des pays du Sud et du Nord sur les moyens à déployer pour pallier le déficit de financement de la biodiversité, estimé à 700 milliards de dollars par an d'ici 2030. En effet, les pays développés sont à la traîne par rapport à leurs engagements de fournir 20 milliards de dollars par an en financement international de la biodiversité d'ici 2025 et 30 milliards de dollars par an jusqu'en 2030. En outre, les négociations autour de la création d'un nouveau fonds pour la biodiversité plus large pour les pays en développement ont été suspendues.

- **Au sujet du Cadre de suivi du Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal**

Les négociations sur le suivi des progrès ont avancé d'un cran au cours des deux dernières semaines, se concentrant sur le comblement des lacunes du cadre de suivi et sur les modalités d'un processus d'examen mondial (« bilan ») en 2026 et 2030, qui aiderait à tenir les pays responsables de la mise en œuvre du CMB. Malheureusement, ces négociations n'ont pas pu être conclues avant la suspension de la COP.

- **Relativement à la Protection des océans**

Les Parties de la Convention se sont entendues sur la définition et les modalités permettant d'identifier et de cartographier les zones marines de grande importance écologique.

- **Concernant le partage des bénéfices issus du séquençage numérique des ressources génétiques**

La COP16 a décidé d :

- la création d'un "Fonds Cali" qui devra être abondé par les entreprises faisant des bénéfices grâce aux données génétiques numérisées de plantes ou d'animaux issus des pays en développement. L'objectif de ce fonds est de partager ces bénéfices, réalisés essentiellement par des groupes cosmétiques

et pharmaceutiques, avec ces mêmes pays en développement. Ils espèrent en tirer jusqu'à quelques milliards de dollars, destinés à financer leurs engagements de protection de la nature. Mais le montant réel qui sera récolté, principalement via des contributions volontaires, reste encore incertain.

La décision relative au « Fonds Cali » stipule que les entreprises qui utilisent des informations de séquençage numérique (ISN) provenant de ressources de biodiversité génétique dans leurs produits doivent verser une partie de leurs bénéfices ou revenus au fonds. Bien que les détails du décaissement soient encore en cours de finalisation, il a été convenu que 50 % du fonds sera alloué aux peuples autochtones et aux communautés locales, soit directement, soit par l'intermédiaire des gouvernements. Cela permettra à ces communautés, y compris les femmes et les jeunes, de partager enfin les bénéfices.

– **La création d'un organe représentant les peuples autochtones et la reconnaissance des « afrodescendants »**

La COP16 a aussi réussi à déboucher sur une meilleure reconnaissance des peuples autochtones et communautés locales dans leur rôle de gardiens de la nature. Les pays ont adopté la création d'un groupe permanent destiné à assurer la représentation des peuples autochtones et des communautés locales au sein de la Convention des Nations unies sur la Diversité Biologique et un texte sur la reconnaissance des « afrodescendants ».

– **Adoption du Plan d'action mondial pour la santé de la biodiversité**

- Le Plan d'action mondial pour la santé de la biodiversité a été adopté lors de la COP16 à Cali, en Colombie. Ce plan vise à renforcer la santé des écosystèmes et à promouvoir la biodiversité à travers plusieurs initiatives clés :
  - protection des habitats naturels : des mesures sont mises en place pour protéger et restaurer les habitats naturels, en particulier ceux qui sont essentiels pour la survie des espèces menacées.
  - réduction des polluants : le plan inclut des actions pour réduire les polluants qui affectent la biodiversité, notamment les plastiques et les produits chimiques toxiques.
  - promotion de l'agriculture durable : des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité sont encouragées pour minimiser l'impact de l'agriculture sur les écosystèmes.
  - engagement des communautés locales : les communautés locales et les peuples autochtones sont impliqués dans la mise en œuvre des initiatives de conservation, reconnaissant leur rôle crucial dans la protection de la biodiversité.
  - suivi et évaluation : un cadre de suivi et d'évaluation est mis en place pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

– **L'intégrité écologique intégrée dans les décisions clés**

L'un des principaux succès de la COP16 est le consensus mondial autour *du* lien substantiel entre les crises de la biodiversité, du climat et de la santé. Nos prochaines étapes, à savoir modifier et aligner les politiques nationales ciblant ces crises et obtenir des résultats significatifs pour la biodiversité et les populations, sont essentielles. D'ici à 2030, nous devons veiller à ce que ces réformes politiques ambitieuses et les financements qui les soutiennent s'accroissent à un rythme soutenu, ce qui rétablira la confiance dans le multilatéralisme.

– **Aligner les agendas sur le climat et la biodiversité**

Lors de la COP16 de la CDB, les liens entre la nature et le climat ont reçu l'attention qu'ils méritaient, en particulier de la part des gouvernements et des organisations de la société civile qui se sont concentrés sur la définition d'un cap allant de la COP 16 Biodiversité à la COP 30 sur le climat à Belém, au Brésil, à la fin de l'année 2025.

En outre, plus de 190 gouvernements présents à Cali ont adopté une décision visant à réaffirmer les liens entre les crises de la perte de biodiversité et du changement climatique et à prendre davantage d'actions. Cela comprend une coopération accrue entre les forums politiques des Nations Unies conçus pour relever ces deux défis, la CDB et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Pour ce qui est des échecs, on peut noter que la COP16 biodiversité a échoué à :

- obtenir un accord sur le financement de la feuille de route que l'humanité s'est fixée pour stopper la destruction de la nature d'ici 2030 et sur un mécanisme de suivi, censé assurer que les pays remplissent leurs engagements pris il y a deux ans à Montréal pour sauver la nature.
- rehausser les efforts de protection des écosystèmes...

En 2022, lors de l'adoption de l'accord de Kunming-Montréal, les pays s'étaient engagés à placer 30% des terres et des mers dans des aires protégées d'ici à 2030, ou encore à réduire de moitié les risques des pesticides. La COP16 avait pour mission de rehausser les timides efforts mondiaux pour appliquer ces grands objectifs. Mais les discussions n'ont pas abouti. Les États n'ont toutefois pas réussi à s'entendre sur la marche à suivre pour respecter le cadre mondial sur la biodiversité adopté à Montréal il y a deux ans. La mesure phare de cet accord vise à protéger au moins 30 % des terres et des mers d'ici 2030. A la COP17, les pays devront donc faire le bilan de leurs efforts.

- garder son quorum :

Les négociations ont été interrompues lorsque la présidente colombienne du sommet, Susana Muhamad, a constaté la perte du quorum des délégués, partis attraper leur avion après une nuit blanche en plénière.

- réduire la Fracture Nord-Sud :

Le sommet a mis en lumière la fracture entre les pays du Nord et du Sud. Les pays en développement ont demandé plus de solidarité de la part des pays riches, mais les positions sont restées figées.

### **Au titre des Questions en suspens**

La Conférence des Parties est convenue de reporter à sa dix-septième réunion, l'examen de la seule question en suspens à savoir le paragraphe 1 de l'article 40 du règlement intérieur et les paragraphes 4 et 16 du règlement financier pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale de la Convention, qui sont restés entre crochets en raison de l'absence de consensus entre les Parties concernant la majorité requise pour la prise de décisions sur les questions de fond.

### **Pays organisateurs de la COP 17 Biodiversité**

L'Arménie a été élue comme pays hôte de la prochaine rencontre sur la biodiversité, la COP17, en 2026.

### **III- Participation de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique au Segment de Haut Niveau et rencontre connexe, du 28 au 30 octobre 2024**

Au cours de la COP 16 Biodiversité et particulièrement au Segment de Haut Niveau Ministériel, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, ASSAHORE Konan Jacques, a participé aux activités suivantes :

- séance de travail avec l'Initiative de Renforcement de capacités pour l'APA. Elle a porté entre autres sur la mise en place du cadre juridique et institutionnel, ainsi que la valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées de la Côte d'Ivoire et l'intégration de l'APA dans les politiques sectorielles.

- Briefing des Ministres sur l'état d'avancement des négociations à la COP réalisé par le Groupe Africain des Négociateurs. Elle visait une meilleure appropriation des positions de l'Afrique par nos Ministres. Les thématiques suivantes ont été abordées :
  - mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;
  - finance durable, réforme du système financier et responsabilité mondiale envers la biodiversité ;
  - synergies entre biodiversité et changement climatique : de la science à l'action ;
  - paix avec la nature.
- dialogue Ministériel pour débattre de la stratégie Afrique 2022-2026 organisé par le Gouvernement colombien. Le dialogue à consister en des échanges sur le rôle des afro descendants avec les Ministres africains.
- cérémonie d'ouverture au cours de laquelle Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique, Représentant le Président de la République Côte d'Ivoire, a prononcé une déclaration au nom de Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, à ses pairs et à tous les délégués présents à la COP16 ;
- deux panels thématiques dont l'un sur le financement de la biodiversité et l'autre sur la biodiversité et le climat ;
- rencontre bilatérale avec l'Arménie pour soutenir sa candidature pour l'organisation de la COP 17 Biodiversité ;
- évènement parallèle organisé par Madagascar sur l'échange concernant l'état actuel des négociations sur le financement à la COP16 ;
- petit-déjeuner ministériel informel sur le Comité de négociation intergouvernemental sur la pollution plastique organisé par le PNUC. Cet évènement a permis d'informer les Ministres et à recueillir leurs points de vue sur l'état des négociations en vue d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, avant la cinquième session du Comité de négociation intergouvernemental qui se tiendra du 25 novembre au 1er décembre 2024 à Busan, en République de Corée ;
- séance de travail avec la Directrice de l'Environnement de la Banque Mondiale. Cette séance avait pour objectif de discuter de l'accompagnement de la Banque relativement au financement des activités de protection de l'environnement et de la biodiversité en Côte d'Ivoire ;
- déjeuner ministériel, organisé par le Gouvernement Colombien, la FAO et le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique dont le thème est : « Engager les secteurs agroalimentaires dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ».

Monsieur le Ministre a terminé sa mission par un interview.

A l'issue de la COP 16 Biodiversité, les recommandations suivantes peuvent être formulées pour la Côte d'Ivoire :

- **poursuivre le processus d'actualisation de la stratégie et plan d'action nationaux de la biodiversité et amorcer sa mise en œuvre ;**
- **impliquer le Ministre en charge des finances à la prise de décisions et au financement des questions de biodiversité ;**
- **assurer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels ;**
- **renforcer le cadre réglementaire du partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques ;**
- **renforcer la coordination et la synergie d'actions entre la CDB et les autres Conventions de RIO ainsi que tous les Accords Multilatéraux sur l'Environnement ;**

- **renforcer les capacités, la coopération technique et technologique de l'ensemble des parties prenantes.**

Koffi Alaki Véronique